

# Lettre du castor

N° 77

MARDIÉVAL biodiversité <http://mardieval-biodiversite.over-blog.com>

Janvier 2013

## 2013 : TRANSFORMER...

2012 aura été une "année charnière" permettant de nous remettre en position de changement, 2013 doit être l'année des "transformations". Au sens du rugby, où l'on marque un essai avant de le transformer en but. Les priorités de certaines politiques publiques doivent être revues ; et les reculs de nos adversaires, concernant les mauvais projets, doivent maintenant se traduire en renoncements irréversibles.

### ... EN VICTOIRES, LES RECULS DE NOS ADVERSAIRES

Alors que la préoccupation environnementale a gagné la plupart de nos concitoyens, trop d'élus l'ont passée au second plan. Le Grenelle a vu ses résolutions progressivement rognées ; puis on a entendu : "l'environnement, ça commence à bien faire". La Conférence environnementale a ranimé des espérances... Nous devons veiller à ce qu'elles ne s'effacent pas de nouveau devant les urgences économiques.

### ... EN RECONQUÊTES, LES ABANDONS D'HIER



Photo Yann Arthus-Bertrand "La terre vue du ciel"

"D'abord, on ne fait rien seul" nous interpelle notre ami YAB ! La cupidité des puissances financières égoïstes détruit des territoires entiers, écrase des peuples fragiles, et creuse dramatiquement les inégalités jusque chez nous. Nous devons agir en tous temps et partout pour que les solidarités humaines se reforment autour de la préservation des ressources et des merveilles de la planète.

### ... EN SOLIDARITÉS, LES ANCIENNES DOMINATIONS

Concernant les projets de déviation, le CG45 doit aller jusqu'au bout dans sa prise en compte des réalités. Pour Sully comme pour Mardié/Jargeau et pour Baule, il doit tirer les conclusions de la fausseté de ses prévisions de croissance des trafics, de la faiblesse des attentes face à la prédominance des refus, et de son impuissance à faire valoir une utilité publique au regard de dépenses et de nuisances inacceptables.

### ... ET LES MENACES, EN VALORISATION !

Sylvie : SULLY AURAIT BESOIN D'UNE DÉVIATION... INJUSTIFIÉE ? - Page 2  
LES DERNIERS SOUBRESAITS DES PROJETS DE DÉVIATIONS - Page 3  
Eric Doligé cycliste et "Loire à vélo" - Page 4

## LES QUATRE VÉRITÉS DE SYLVIE

# SULLY AURAIT BESOIN D'UNE DÉVIATION... INJUSTIFIÉE ?



Le 15 novembre 2012 a eu lieu à Sully la **réunion publique de "concertation"** sur le projet de déviation et de pont à Sully-sur-Loire. Elle a rassemblé environ 300 personnes.

Malgré quelques interventions du style "Quand cette déviation va-t-elle enfin voir le jour ?", les personnes favorables au projet n'ont pas été très actives. Les opposants au projet au contraire ont pu exprimer leurs nombreuses et fortes réserves sur le projet lui-même.

Ils ont aussi évoqué des questions annexes liées, par exemple au mode de réalisation envisagé, le mécanisme douteux et coûteux du PPP. Les réponses des élus sur ce sujet, en retour, ont été décevantes, approximatives voire délibérément mensongères, comme : "les contrats PPP sont exactement identiques à des contrats de prêt etc..."

Des registres ont ensuite été ouverts pendant un mois dans les communes concernées par le projet pour recueillir les avis et observations des habitants. Il apparaît que **29 interventions hostiles** au projet ont été enregistrées, **contre 11 favorables** ou qui proposent des modifications. Le résultat des avis exprimés par courriel ne sont pas connus à ce jour.

Autre chose : nous avons pu obtenir le CDRom de l'étude "origine/destinations" des flux de véhicules, effectuée par enquêtes en mai 2012. Les relevés de comptages, très instructifs, montrent depuis 2004 (donc bien avant la crise de 2008) **une baisse des flux sur la RD948** (une stagnation sur la RD951) **et en rien une augmentation** comme l'affirmaient avec beaucoup d'autorité les "experts" du conseil général.

En revanche, la conclusion générale du cabinet d'étude est désarmante : pour faire plaisir à ses commanditaires, elle annonce des hausses prévisionnelles sorties tout droit d'un "chapeau de magicien" :

- Horizon 2020 = **augmentation** de 5,8% des flux. - Horizon 2030 = **augmentation** de 5,1% des flux...  
alors que quelques lignes plus haut cette étude concède que **la stabilité des flux ne permet pas de tirer une quelconque tendance pour les années à venir...**

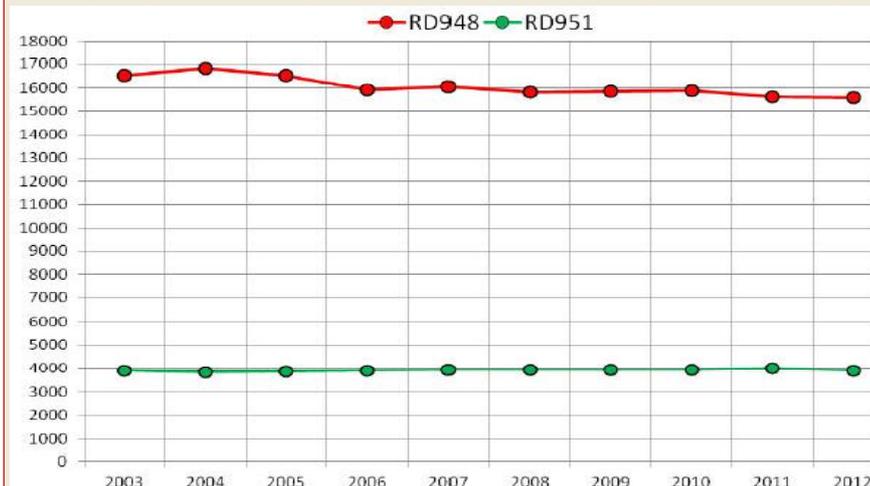
**Sans commentaire !**

Sylvie David-Rousseau

## ETUDE DE TRAFIC ROUTIER de MUNICIPALITÉ SERVICE accessible après la concertation

### V.2.1 TENDANCES D'ÉVOLUTION DES TRAFICS (page 54)

Les RD948 et RD951, principaux axes de trafic, ont connu sur les 10 dernières années une situation relativement stable, **ne permettant pas de tirer une quelconque tendance pour les années à venir.**



**CE GRAPHE EXTRAIT DE L'ÉTUDE RUINE LES JUSTIFICATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL ET NOUS DONNE PLEINEMENT RAISON : le trafic de la RD948 n'a pas cessé de diminuer régulièrement depuis 2004.** Ici comme pour les autres sites, afin de justifier une prétendue "utilité publique", le Conseil général entretient cyniquement la fiction d'une inexistante augmentation des trafics, du bruit, des accidents mortels etc. Il dramatise le problème pour imposer sa mauvaise solution : une déviation coûteuse, destructrice, et appelant de nouveaux trafics !

### V.2.5 HYPOTHÈSES RETENU(E)S (page 57)

#### A/ Horizon 2020

La prise en compte des perspectives d'évolution conduit à retenir une hypothèse d'évolution des trafics de :  
**+ 0,7 % par an - soit + 5,8 % sur la période 2012-2020.**

A titre de référence, l'évolution moyenne pris comme référence au niveau national est de 0,8% par an.

#### B/ Horizon 2030

Ralentissement de l'accroissement prenant en compte :

- l'évolution du coût et la raréfaction des carburants issus des énergies fossiles ;
- le développement des modes alternatifs à la voiture (transports collectifs, modes doux) ;
- une meilleure répartition spatiale des emplois et des populations conduisant à réduire le nombre et la distance des déplacements domicile/travail réalisés en véhicule particulier.

Ces facteurs conduisent à retenir une hypothèse d'évolution des trafics de :

**+ 0,5 % par an soit + 5,1 % sur la période 2020-2030.**

# LES DERNIERS SOUBRESAITS DES PROJETS DE DÉVIATIONS

**CONCERNANT LA DÉVIATION DE JARGEAU SUR MARDIÉ ET DARVOY, LE PPP EST IRRÉVERSIBLEMENT ENTERRÉ ET NE REVIENDRA PAS. C'est un recul dont on ne peut que se réjouir. Sauf que le Conseil général persiste à (ou feint de) prolonger ce projet plombé de toutes parts. Mais comment pense-t-il s'en sortir ?**

- La solution de rechange qu'il envisage serait un bricolage mêlant encore procédure dérogatoire et choix arbitraire d'entreprise s'autorisant à escamoter l'obligation d'un Concours d'architecture.

- Il affiche un ènième nouveau calendrier qui lui assurerait un accès à l'Enquête d'Utilité Publique d'ici la fin 2013. Nous sommes donc toujours dans l'illusionisme le plus abracadabrantesque.

Première étape : la Direction des Routes va devoir lancer une nouvelle consultation pour trouver "une équipe pluridisciplinaire chargée d'exécuter les missions nécessaires à l'obtention de la DUP". Et donc, principalement, susceptible de réussir à finaliser l'étude d'impact.

Le malheureux consultant choisi se retrouverait alors devant un consternant bric-à-brac d'études obsolètes, déficientes sinon mensongères, comme les études Gaudriot des années 2004, incomplètes, comme les études géologiques, ou infirmant de fait les justifications d'origine du projet, comme la plus récente étude SORMEA. Bric-à-brac auquel on l'invitera à amalgamer arbitrairement un modèle de pont (Baudin-Chateaufort, au hasard ?) avant même que le marché de l'ouvrage d'art ne soit attribué. Et à y rajouter les approches du nouveau tracé controversé sur le territoire de Darvoy... qui n'en veut pas ! Bonne chance à lui !



**POUR NOUS, RIEN À SAUVER... ET TOUT À RECOMMENCER... SI TANT EST QU'IL EXISTE ENCORE UNE SEULE BONNE RAISON DE S'OBSTINER.**

## Tiens, une étude "origine/destinations" pour la déviation de Fay-aux-Loges sur Donnery ? Maintenant ?

Une quinzaine d'années après le lancement du projet ; sept ans après l'obtention de la D.U.P. ; alors que les opérations d'aménagement et de maîtrise foncière avancent laborieusement ; et tandis que les recours suivent leurs longs cours... voici que le maître d'ouvrage se préoccuperait soudain de mieux connaître la réalité des trafics qui sont censés avoir justifié autrefois ce projet controversé (et dont on se demande vraiment, depuis quelques mois, s'il reste quelque volonté politique de le réaliser !).



Comment comprendre le lancement excessivement et étrangement tardif de cette étude ? Sachant que les études équivalentes, concernant la déviation sur Mardié/Darvoy et la déviation de Sully, ont confirmé la baisse continue des trafics routiers et la faible efficacité des ouvrages envisagés ?

Plusieurs hypothèses (entre lesquelles nous ne trancherons pas...) :

- Décidé à ne pas gaspiller des dizaines de millions d'€ pour un projet sans signification, en dehors d'un grand contournement d'Orléans, ED cherche à en faire apparaître publiquement l'absurdité.

- En mettant en évidence que le trafic incriminé est essentiellement local, et en application de la nouvelle politique du CG45, il pourra demander à Fay-aux-Loges de payer sa déviation (dont le coût a

"dérapé"). Pourquoi en effet irait-il faire un "cadeau" à une élue, Maire de Fay et Conseillère générale du canton appartenant à son opposition, et seule maintenant à revendiquer la poursuite du projet ?

- ED, au contraire, est encore tellement intoxiqué à la bagnole qu'il espère faire apparaître plus de trafic sur la RD 921 que sur l'A19, justifiant ainsi de la passer d'emblée en trois voies, voire en 2x2 voies, voire de sous-traiter à Vinci qui attend quelques compensations... Ouais, vous y croyez, vous ???

## Pour la déviation de Meung sur Baule, c'est une course... de lenteur

Concernant un ouvrage aussi indispensable et urgent que le nouveau pont de Baule (rappelons que le pont de Meung voit passer depuis des lustres moins de 4 800 véhicules/jour, un véritable enfer... comme sur l'A19 !) on constate combien le Conseil général met toute son énergie à faire diligence : trois ans seulement après la "concertation", les "études complémentaires" semblent avoir été menées à terme. Reste à "intégrer les dernières remarques pour finaliser les études"... ce qui demandera peut-être encore quelques mois (quand nous parlons de diligence, c'est en référence à celles qui nous transportaient avant l'invention de l'électricité et du TGV...).

Mais rassurons-nous : sur le site Loiret.com, il est indiqué : "Date de fin : La mise en service de la déviation n'est pas prévue avant 2017". Ni après ?

Le CG45 devrait pourtant vite profiter d'un coût annoncé digne des soldes chez Tati : "29,06 M€ TTC, dont 10 M€ pour l'ouvrage de franchissement de la Loire". En 2017, nous prévoyons plus de 100 M€, 250 M€ en cas de PPP...

# PPP DOLIGÉ EST-IL UN VRAI CYCLISTE "NÉO-PRO" ? "FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS !"

Acclamé par sa "majorité silencieuse" en délire...

LOIRET > GIENNOIS > SULLY-SUR-LOIRE 14/06/12 - 17H03 Lu 123 fois  
Eric Doligé inaugure la Loire à vélo



Retour sur l'inauguration en juin dernier de l'opération "Loire à vélo" - en présence d'une foule de trois personnes du troisième âge enthousiastes, comme on le voit sur la photo... Eric Doligé et, au dos, son ami Jean-Noël Cardoux étaient montés sur un tandem pour une performance d'enfer. Les diabolins, le poil en bataille, n'avaient pas complètement mis de côté les attributs de leurs virils pouvoirs : costard cravate et chaussures noires !

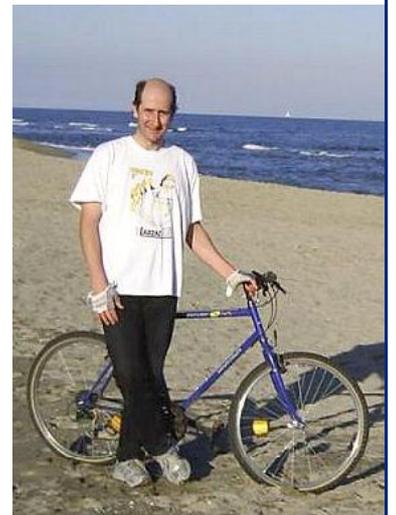
CentreFrance  
Les sénateurs Eric Doligé et Jean-Noël Cardoux, en tandem

Le président du conseil général du Loiret, Eric Doligé, était à Sully-sur-Loire, jeudi, pour faire un peu de vélo accompagné de quelques conseillers régionaux, afin de marquer l'achèvement du parcours de la Loire à vélo dans le Loiret. Le coût total de l'opération est de 8 millions €, financé à 40 % par le conseil général et à 60 % par la région Centre. Depuis un an, cet équipement a permis d'augmenter de 15 % le nombre de cyclistes sur les bords de Loire.

Hélas, cette belle démonstration d'intérêt porté à "la petite reine" chérie des écologistes et emblématique du Développement Durable ne doit pas trop faire illusion : seul le Conseiller général EELV Thierry Soler se rend, à l'occasion, jusqu'à l'hémicycle de l'Assemblée départementale... en bicyclette !

Plus grave, le traitement réservé aux itinéraires cyclables dans le projet de déviation de la RD 921 démontre que l'exécutif départemental s'intéresse plus à la vitesse des camions qu'à la tranquillité et la sécurité des cyclistes. Le tracé retenu - jusqu'à sa mise en cause par les services de l'Etat en 2011 - était collé à l'intérieur de la levée sur 1,5 km entre la sablière Mauger et Sandillon avant de la franchir à niveau : une partie de plaisir et d'insécurité garantie aux courageux usagers de "Loire à vélo" !

Trois km plus à l'est, nos randonneurs cyclistes se pointent sur le pont de Jargeau, dépourvu de pistes cyclables - que la déviation se fasse ou non -. Pour sécuriser ce passage, il y a consensus sur la solution : une passerelle légère en encoche sur le pont métallique actuel. On sait pertinemment que c'est possible et peu coûteux, mais le CG45 prétend le contraire car son président ne veut à aucun prix faire ce cadeau au Maire de Jargeau et aux opposants à la déviation. Voilà comment ils aiment le vélo... et les cyclistes !



EN SAVOIR PLUS SUR  
LE CONSEIL GÉNÉRAL  
DU LOIRET ? >>> LE BLOG  
DE THIERRY SOLER  
<http://thierrysoler.fr>

## Encore des PPP mis en cause

Dès le début, le Castor énervé avait prédit que les PPP allaient susciter conflits et contentieux.

Jour après jour, l'actualité nous en apporte maintenant de multiples vérifications.

Le quotidien Le Monde du 30/10/12 impute à la complexité et à la rigidité du processus le "plantage" complet du Plan Campus de 2007. **Hommage à l'argument "délai" chéri de ED.**

Le Monde du 16/01/13 qualifie de "pharaonique" le prix résultant du PPP pour le nouveau Palais de Justice de Paris : plus que trois fois plus élevé que le simple coût des travaux ! **Hommage à l'argument "économie" chéri de ED.**

**Le "dogme" du PPP s'avère catastrophique !**

## Les campus libérés des partenariats public-privé

Les chantiers du plan Campus de 2007 sont au point mort en raison de la complexité des PPP

## Palais de justice de Paris : le contrat sera renégocié

Un rapport inédit pointe le coût pharaonique du transfert de la cité judiciaire aux Batignolles

L'Etat versera un loyer annuel moyen de 90 millions d'euros pendant 27 ans, soit, au total, plus de 2 milliards d'euros

